

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2691

8 décembre 2010

SOMMAIRE

Alternative Strategy	129152	Fortis Alpha Strategies	129144
Alternative Strategy Advisory S.A.	129154	Fortis Solutions	129137
Alzinvest S.A.	129154	Giljaam Holding S.A.	129137
Ambos Group	129160	Gogo Holding International S.A.	129138
Areion Fund	129160	Greenfield S.à r.l.	129137
Arrow Finance S.A.	129161	H.T.E. Participations S.A.	129138
A.S. Watson Investments S.à r.l.	129152	Immo-Croissance SICAV-FIS	129139
Aurigans S.A.	129161	JRS Sports Management S.A.	129161
Avega S.à r.l.	129168	Morgan Brothers Sàrl	129140
Avicene S.A.	129162	Morgan Brothers Sàrl	129140
Beauty & Soul S.A.	129155	NIS Holdings S.à r.l.	129142
Bluesky Positioning Holding S.à r.l.	129164	O'Key Group S.A.	129162
Bluesky Positioning IPCo S. à r.l.	129165	Oltrex S.à r.l.	129143
BNP Paribas Flexi I	129137	PAPILLON ASSOCIATES S.A., société de gestion de patrimoine familial	129145
Borets - Weatherford Hungary KFT, Lu- xembourg Branch	129165	Portugal Venture Capital Initiative	129144
Castle Rock Invest S.A.	129123	ProServices Management S.à r.l.	129145
Clux S.A.	129124	Provalliance Salons Luxembourg S.C.A.	129144
COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A. ..	129143	Real Food International S.à r.l.	129128
Cos Invest S.A.	129139	Réidener Spënnchen S.A.	129149
Createrra S.A.	129153	Rosann S.A.-SPF	129150
CS Fund of Funds SICAV-SIF	129122	RP Complex Holding II S.à r.l.	129140
Denon S.à r.l.	129165	RQ Holding S.à r.l.	129140
D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A.	129149	Spring Time S.A.	129168
D-Lux Design S.A.	129124	Stadlux Investment S.A.	129160
East West Consulting Company S.A.	129151	Trucks On Road s. à r.l.	129149
European Investment Construction Com- pany S.A.	129122	Unibeton Luxembourg S.A.	129151
F.C. Invest S.A.	129122	Utility Corporate Services S.à r.l.	129150
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	129123	Veiner Bakes S.à r.l.	129151
Firenze R.E. s.à r.l.	129123	Vespa A S.C.A.	129166
Fohl Parquet S.à r.l.	129124	Wahaca International Holdings S.à r.l. ..	129152
Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach	129128	Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	129138

European Investment Construction Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 64.011.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 septembre 2010

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. WINANDY / K. LOZIE
Président / Administrateur

Référence de publication: 2010146794/14.

(100167601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

F.C. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.058.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 22 octobre 2010

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DIEDERICH Georges est nommé Président du Conseil.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
F.C. INVEST S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2010146796/18.

(100167255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

CS Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.403.

—
Monsieur Marnix van den Berge, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 26 octobre 2010 comme membre du Conseil d'Administration de la société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.
Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010147376/22.

(100168332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Fédération Luxembourgeoise de Tennis, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4068 Esch-sur-Alzette, boulevard Hubert Clement.
R.C.S. Luxembourg F 345.

Modification des statuts suite à l'Assemblée générale du 21.03.09

Art. 53. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de 3 ans. Leur mandat commence à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui les a nommés et se termine après l'Assemblée Générale Ordinaire 3 ans plus tard. Ils sont rééligibles. Les membres du Conseil d'Administration distribuent entre eux les fonctions, à l'exception des fonctions de Président, Secrétaire Général, et Trésorier Général.

Le Conseil d'Administration communiquera aux clubs la répartition des tâches entre ses membres dans le mois qui suit son élection. Les membres du Conseil d'Administration peuvent, à l'unanimité de tous les membres, redistribuer entre eux les fonctions auxquelles ils ont été élus, à l'exception des fonctions de Président, de Secrétaire Général et de Trésorier Général. Une telle redistribution doit être soumise à la ratification de la première Assemblée Générale suivant cette redistribution des fonctions.

Référence de publication: 2010146797/17.

(100167330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 113.066.

*Extrait des résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2010*

Le siège social est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

*Pour le Conseil de gérance
Signature*

Référence de publication: 2010146800/15.

(100167750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.505.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CASTLE ROCK INVEST SA en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 15 septembre 2010, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée.
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposées au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

COASTVILLE INC
*Le Liquidateur
Laurent MULLER
Mandataire Spécial*

Référence de publication: 2010147725/22.

(100169560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Fohl Parquet S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 14, rue du Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 90.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146801/10.

(100167855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**Clux S.A., Société Anonyme,
(anc. D-Lux Design S.A.).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 133.798.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "D-LUX DESIGN S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133798, incorporated pursuant to a deed of M^e Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on the 16th of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2942 of the 18th of December 2007,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the said notary Paul DECKER, residing in Luxembourg, on the 20th of May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215 of the 24th of June 2009.

The meeting is presided by Mr. Flemming PETERSEN, businessman, residing in DK-8000 Aarhus, 96, Skt. Paulus Kirkeplads 9 (Denmark).

The Chairman appoints as secretary Mr. Luc HILGER, private employee, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Mr. Torben RASMUSSEN, businessman, residing in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the Company's name into "CLUX S.A." and subsequent amendment of article 1, paragraph 1, of the by-laws;

2. Amendment of the Company's purpose in order to give article 2 the following wording:

"Art. 2. The purpose of the company is:

- the production, the realisation, the marketing, the installation, the setting up, the operation and the maintenance, on a world-wide basis, of all types of services in the fields of telecommunications and information technology, for any industry, any applications (B2B and B2C), in any way and by any medium: written press, DVD/CD-Rom and other off-line multimedia supports, - radio, Hertzian, cable, satellite, Internet based networks - other multi-media mediums whether they allow interactivity or not;

- the conception, the realisation, the production, the exploitation, the maintenance and the marketing, in an independent manner or in the context of a joint-venture, of computer programs and of all the associated services and of any type, databases and content, which may be disseminated over any network;

- the development, management, setting up and maintenance consulting services in all fields relating to information technology and content;

- the import, the export and the sale of any product, computer program executable on all types of systems, terminals, networked devices and/or networks;

- the participation, in whichever form, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the management, the control and the exploitation of such participations;

- the acquisition by contribution, by subscription, by option, by purchase or in any other manner of real estate property and of securities of any kind and the execution of any type of operation by sale, transfer, exchange or by any other means;

- the acquisition and the exploitation of any patent or other right relating to such patents or which may complement them;

- to carry out any necessary and useful operation relating to real estate, securities, or any necessary and useful commercial, industrial or financial operation for the development of the activities corresponding to the purpose of the company. In this context, lend or grant assistance, loans, advances or guarantees to other undertakings in which the company holds a direct or indirect participation."

3. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr. Torben RASMUSSEN, as director and managing director, and the resignations of Mr. Flemming PETERSEN and Mr. Anders LASSEN as directors of the Company;

4. Appointment of new board of directors and determination of the duration of the term of office of the directors;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the Company's name into "CLUX S.A." and to subsequently amend the first paragraph of article 1 of the by-laws as follows:

"Art. 1. (first paragraph). There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "CLUX S.A.", governed by the present articles of association as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies."

Second resolution

The meeting decides to modify the corporate purpose and to adopt in consequence for article 2 of the articles of association the wording as reproduced under point 2) of the agenda.

Third resolution

The meeting acknowledges and accepts the resignations of Mr. Torben RASMUSSEN as director and managing director, as well as the resignations of Mr. Flemming PETERSEN and Mr. Anders LASSEN as directors of the Company and grants them full discharge for the performance of their duties until today's date.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint the following persons as new directors of the Company, their mandates expiring at the annual general meeting to be held in 2016:

- Mr. Charles JOSA, informaticien, born in Nice (France), on the 22nd of April 1957, residing in L-8156 Bridel, 19, rue Wercollier;

- Mr. Guy LANNERS, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 9th of September 1965, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

- Mr. Torben RASMUSSEN, businessman, born in Arhus (Denmark), on the 26th of March 1960, residing in L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

Mr. Torben RASMUSSEN is appointed as managing director, his mandate will also expire at the general annual meeting of 2016.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D-LUX DESIGN S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133798, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2942 du 18 décembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, notaire à Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 24 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Flemming PETERSEN, homme d'affaires, demeurant à DK-8000 Aarhus, 96, Skt, Paulus Kirkeplads 9 (Danemark).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc HILGER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Torben RASMUSSEN, homme d'affaires, demeurant à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "CLUX S.A." et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1, des statuts;

2. Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 la teneur suivante:

"L'objet social de la Société est:

- la production, la réalisation, la commercialisation, l'installation, la création, l'exploitation et l'entretien, au niveau mondial, de tous types de services dans les domaines des télécommunications et de la technologie de l'information, au profit de toute industrie, toutes applications (B2B et B2C), de quelque manière que ce soit et sur tous supports: presse écrite, DVD-CR-Rom et autres supports multimédias hors-ligne – réseaux radio, hertzien, câble, satellite, Internet – tous autres supports multimédias, qu'ils permettent ou non une interactivité;

- la conception, la réalisation, la production, l'exploitation, l'entretien et la commercialisation, de manière indépendante ou dans le contexte d'une association momentanée, de programmes informatiques et de tous services connexes de tous types, bases de données et contenus susceptibles d'être mis en circulation sur tout réseau;

- le développement, la gestion, la création et l'entretien de services de consultance dans tous les domaines liés à la technologie de l'information et aux contenus;

- l'import, export et la vente de tous produits, programmes informatiques exécutables sur tous types de systèmes, terminaux, outils de réseau et/ou réseaux;

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoise ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- l'acquisition par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou autrement de tous biens immobiliers et de tous titres de toute nature, ainsi que toutes opérations par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement;

- l'acquisition et l'exploitation de tous brevets et autres droits relatifs à ces brevets ou susceptibles de les compléter;

- toutes opérations nécessaires ou utiles en rapport avec l'immobilier, des titres ou toutes opérations commerciales, industrielles ou financières nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. La Société pourra dans ce contexte prêter ou consentir tout support, tous prêts, avances ou garanties à d'autres entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte."

3. Reconnaissance et acceptation de la démission de Monsieur Torben RASMUSSEN, comme administrateur et administrateur-délégué, et des démissions de Monsieur Flemming PETERSEN et de Monsieur Anders LASSEN comme administrateurs de la Société;

4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des administrateurs;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "CLUX S.A." et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

"Art. 1^{er}. (Premier alinéa). Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CLUX S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

Troisième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Torben RASMUSSEN, comme administrateur et administrateur-délégué ainsi que les démissions de Monsieur Flemming PETERSEN et de Monsieur Anders LASSEN comme administrateurs de la Société et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandats jusqu'en date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs de la Société, leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2016:

- Monsieur Charles JOSA, informaticien, né à Nice (France), le 22 avril 1957, demeurant à L-8156 Bridel, 19, rue Wercollier;

- Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse;

- Monsieur Torben RASMUSSEN, homme d'affaires, né à Arhus (Danemark), le 26 mars 1960, demeurant à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

Monsieur Torben RASMUSSEN est nommé administrateur-délégué, son mandat prendra également fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. PETERSEN, L. HILGER, T. RASMUSSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010 LAC/2010/47474 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148410/206.

(100170995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Fondation Forum des Civilisations - Les Journées d'Echternach, Fondation.

Siège social: L-6486 Echternach, 2, Porte Saint-Wllibrord.

R.C.S. Luxembourg G 209.

—
EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration de la fondation daté du 3 juillet 2010 que:

A été coopté en qualité d'administrateur, Monsieur Raymond SCHADECK, conseil économique, né le 11 août 1955 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5639 MONDORF-LES-BAINS, 44 rue des Prunelles
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Pour la fondation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146802/16.

(100167236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Real Food International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 156.467.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten,
on the twenty-ninth day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1.- "Real Food-SGPS, S.A.", a company incorporated under the laws of Portugal with registration number NIPC 509238980 with registered office at Rua Joshua Benoliel, n°6, 3° C, 1250-133 Lisbon, Portugal

here represented by Mr. Paul B.W.L. Lamberts, company director, residing professionally in 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 20 October 2010.

2) "HMLF-Food Brands, SGPS, Unipessoal, LDA", a company incorporated under the laws of Portugal with registration number NIPC 509561772 with registered office at rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt°, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide, Portugal,

here represented by Mr. Paul B.W.L. Lamberts, company director, residing professionally in 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated 20 October 2010.

These proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form among themselves as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of two shareholders, owners of all the shares.

The Company may however at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Company may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. Further, the Company may acquire, assign all other sort of title by subscription, purchase, exchange, sale or any other way. The Company may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance and dispose of patents, licenses and sub-licenses, and all other intangible property, as well as rights deriving there from or supplementing them. In addition, the Company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

In general, the Company may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Real Food International S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at ONE HUNDRED TEN THOUSAND EURO (110,000.- EUR) divided into one hundred ten thousand (110,000) shares with a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each which are fully paid-up.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers ("the Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

Art. 13. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six(6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution, liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paidin (EUR)
Real Food-SGPS, S.A., prenamed;	99.000.-	99.000	99.000,-
HMLF-FoodBrands, SGPS, Unipessoal, LDA, prenamed;	11.000.-	11.000	11.000,-
Total:	110.000.-	110.000	110.000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand two hundred euro.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

Class A Managers

- Mr. António Villar Gomes e Cunha de Araújo, businessman, residing at Rua Maria Ulrich, Edifício Diana Park, Bloco 4, 3°C, 1070-169 Lisbon (Portugal);
- Mr. Henrique Manuel Marques Faria Lima Freire, businessman, residing at Rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt°, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide (Portugal).

Class B Manager

- Mr. Paul B.W.L. Lamberts, company director, residing at 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holders, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holders and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) «Real Food-SGPS, S.A.», une société de droit portugais immatriculée sous le numéro NIPC 509238980 ayant son siège social à Rua Joshua Benoliel, n°6, 3° C, 1250-133 Lisbonne, Portugal,

ici représentée par M. Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, résidant au 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg)

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2010.

2) «HMLF-Food Brands, SGPS, Unipessoal, LDA», une société de droit portugais immatriculée sous le numéro NIPC 509561772 ayant son siège social à Rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt°, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide, Portugal,

ici représentée par M. Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, résidant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg)

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 octobre 2010.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement deux associés, propriétaires de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère sous quelque forme que ce soit. La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur des parties de ses actifs. En outre, la Société pourra acquérir et céder toute autre sorte de titre par voie de souscription, achat, échange, vente ou par tout autre moyen. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien matériel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Real Food International S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à CENT DIX MILLE EUROS (110.000.- EUR) divisé en cent dix mille (110'000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social émis, il pourra être instauré un compte prime d'émission auquel toute prime par action payée en plus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé pour pourvoir au paiement de toute action que la Société pourrait racheter à son ou ses associés, en compensation de toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions sous forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les

résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

Art. 13. Evénements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915

ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération EUR)
Real Food-SGPS, S.A., prénommée;	99.000.-	99.000	99.000,-
HMLF-FoodBrands, SGPS, Unipessoal, LDA, prénommée;	11.000.-	11.000	11.000,-
Total:	110.000.-	110.000	110.000.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommée, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

Gérant(s) de catégorie A

- Monsieur António Villar Gomes e Cunha de Araújo, Homme d'Affaires, demeurant à R. Maria Ulrich, Edifício Diana Park, Bloco 4, 3^oC 1070-169 Lisbonne, Portugal;

- Monsieur Henrique Manuel Marques Faria Lima Freire, Homme d'Affaires, demeurant professionnellement à Rua da Ilha dos Amores, Lt.4.14.02, Bloco A, R/C Dt^o, Parque das Nações, 1990-375 Moscavide, Portugal.

Gérant(s) de catégorie B

- Monsieur Paul B.W.L. Lamberts, administrateur de société, demeurant au 169 rue des Romains, L-8041 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. B.W.L. LAMBERTS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13393. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010148636/470.

(100170512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Greenfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupond.
R.C.S. Luxembourg B 141.138.

—
EXTRAIT

Il en résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 que:

Décision

Le conseil d'administration a pris la décision de transférer le siège de la société au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 novembre 2010.

Pour la société

Cofidom Trust S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010146803/17.

(100167787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Giljaam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 septembre 2010 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph El GAMMAL, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146805/16.

(100167615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**BNP Paribas Flexi I, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Fortis Solutions).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 117.580.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 octobre 2010

En date du 29 octobre 2010, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle accepte la démission de Monsieur Nicolas FALLER de son mandat de Président et Administrateur et nomme Monsieur Anthony FINAN à sa place, avec adresse professionnelle, 14 rue Bergère, F- 75009 Paris.

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs William DE VIJLDER, Jean-François FORTEMPS avec adresse professionnelle 33 rue de Gasperich L- 5826 Howld-Hesperange et Paul MESTAG;

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 30 juin 2011.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
POUR BNP PARIBAS FLEXI 1
Signature

Référence de publication: 2010146874/21.

(100168537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Gogo Holding International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.458.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 14 octobre 2010 a pris note du non-renouvellement de la candidature de HAIPO LTD aux fonctions de commissaire aux comptes de la société et a nommé en remplacement:

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, société à responsabilité limitée, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n°B140373

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Pour GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010146806/17.

(100167362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

H.T.E. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.652.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} juin 2010

Le Conseil prend acte des démissions de Monsieur ELIA Maurizio Luigi Giuseppe et de Monsieur ANTONIETTI Federico de leurs postes d'administrateurs avec effets immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

H.T.E. PARTICIPATIONS S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2010146808/14.

(100167253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.754.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 octobre 2010

En date du 26 octobre 2010, l'Associé Unique de Western Union Luxembourg Holdings 1 S. à r. l. ("la Société") a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur David Schlapbach en qualité de gérant A de la Société avec effet au 31 aout 2010;
- De nommer Monsieur Martin John Yit-Keon Wong, né le 11 février 1963 à Singapour, résidant professionnellement au 12500 E. Belford Avenue, Englewood, CO 80112, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la société avec effet au 31 aout 2010 et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature conjointe;
- De révoquer Mr Michel Raffoul en qualité de gérant B de la société avec effet immédiat;
- De nommer Luxembourg Corporation Company SA, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège au 20, rue de la poste, L-2346, Luxembourg en tant que gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée et avec pouvoir de signature conjointe avec un gérant A;
- De transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010148140/23.

(100168760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Pour IMMO-CROISSANCE SICAV-FIS

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Patricia Schon / Signature

Référence de publication: 2010146810/15.

(100167386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Cos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.008.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent MARTIN, né à Lyon (France), le 1^{er} février 1967, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, 37, Boulevard du Commandant Charcot (France);

2. La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social au 152, Madison Avenue Suite, 1104 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations sont restées annexées à l'acte de constitution dont il est question ci-après.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

en leur qualités de constituants et actionnaires actuels de la société dénommée «COS INVEST S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 octobre 2010, RED/2010/1458, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ils déclarent, que dans le susdit acte du 7 octobre 2010, il s'est glissé une erreur matérielle dans la version française au niveau de la date de constitution à la page 1 dudit acte.

Au lieu de lire: L'an deux mille neuf, le sept octobre;

Il aurait fallu indiquer: L'an deux mille dix, le sept octobre.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Heinz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2010. Relation: RED/2010/1621. Reçu douze (12.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148407/39.

(100170488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Morgan Brothers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 106.800.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de notre démission de nos fonctions de gérance de la société MORGAN BROTHERS SARL, constituée en date du 15 mars 2005 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire à Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.800, ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

P. IMMO CONCEPT SARL

Directeur de la Société Financière des Dahlias Holding Limited

Signatures

Référence de publication: 2010146822/14.

(100167252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Morgan Brothers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.800.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation du siège social de la société MORGAN BROTHERS SARL, jusqu'à ce jour établie en mon étude, soit à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 15 mars 2005 par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire à Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 106.800, ceci avec effet immédiat à compter du jour de la présente.

Pour valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Maître Alain LORANG.

Référence de publication: 2010146823/13.

(100167254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

**RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RQ Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

The limited liability company RP Complex Holding III S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 140565,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RQ Holding S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 140247, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 3rd of July 2008, published in the Mémorial C number 1950 of the 8th of August 2008.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolution according to the agenda:

Resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into RP Complex Holding II S.à r.l. and subsequently amends article one of the articles of incorporation as follows:

"Art. 1. A limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) with the name RP Complex Holding II S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzehn, den vierundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP Complex Holding III S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140565,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RQ Holding S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140247, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Juli 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1950 vom 8. August 2008.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht den von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in RP Complex Holding II S.à r.l. umzuändern und demzufolge Artikel eins der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 1. Es besteht zwischen dem Erschienenen und all denjenigen, die Inhaber der nachfolgend erwähnten Geschäftsanteile werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Firma RP Complex Holding II S.à r.l.. Die Gesellschaft wird geregelt durch diese Satzung und die anwendbare Gesetzesgebung."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag der Komparentin, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag derselben Komparentin und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2010. Relation GRE/2010/3255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE

Junglinster, den 9. November 2010

Référence de publication: 2010147995/81.

(100170236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.718.275,79.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

—
EXTRAIT

Suite aux cessions de parts sociales du 8 octobre 2010, l'associé de la Société KKR European Fund III, Limited Partnership détient:

- 19.603.416 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 19.603.416 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 19.603.416 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 19.603.416 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 19.603.416 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 2.326.943 parts sociales de catégorie B1;
- 2.326.943 parts sociales de catégorie B2;
- 2.326.944 parts sociales de catégorie B3;
- 2.326.944 parts sociales de catégorie B4;
- 2.326.944 parts sociales de catégorie B5;

l'associé de la Société KKR E2 Investors LP détient:

- 2.409.771 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 2.409.771 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 2.409.772 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 2.409.772 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 2.409.773 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 279.971 parts sociales de catégorie B1;
- 279.972 parts sociales de catégorie B2;
- 279.973 parts sociales de catégorie B3;
- 279.973 parts sociales de catégorie B4;
- 279.973 parts sociales de catégorie B5;

l'associé de la Société Barclays Wealth Trustees (Guernsey) Limited détient:

- 1.320.468 parts sociales de catégorie A1;
- 1.320.468 parts sociales de catégorie A2;
- 1.320.468 parts sociales de catégorie A3;
- 1.320.468 parts sociales de catégorie A4;
- 1.320.468 parts sociales de catégorie A5;
- 1.088.587 parts sociales de catégorie B1;
- 1.088.587 parts sociales de catégorie B2;
- 1.088.587 parts sociales de catégorie B3;
- 1.088.587 parts sociales de catégorie B4;
- 1.088.587 parts sociales de catégorie B5;

l'associé de la Société Christopher Stone détient:

- 0 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 0 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 0 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 0 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 0 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 0 parts sociales de catégorie B1;
- 0 parts sociales de catégorie B2;

- 0 parts sociales de catégorie B3;
- 0 parts sociales de catégorie B4;
- 0 parts sociales de catégorie B5;

et le nouvel associé de la Société Lisa Stone, ayant son adresse à Tattleton, Hammerpond Road, Plummers Plain, West Sussex, RH13 6PF, Royaume-Uni détient:

- 893.786 parts sociales préférentielles de catégorie A1;
- 893.786 parts sociales préférentielles de catégorie A2;
- 893.786 parts sociales préférentielles de catégorie A3;
- 893.786 parts sociales préférentielles de catégorie A4;
- 893.786 parts sociales préférentielles de catégorie A5;
- 398.389 parts sociales de catégorie B1;
- 398.389 parts sociales de catégorie B2;
- 398.390 parts sociales de catégorie B3;
- 398.390 parts sociales de catégorie B4;
- 398.390 parts sociales de catégorie B5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2010146825/70.

(100167832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Oltrex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 87.125.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 28 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations dans la liquidation

de la société OLTREX sàrl (n° R.C.S. B 87.125), ayant eu son siège social à L-4831 Rodange, 319, route de Longwy, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Kamilla LADKA
Le liquidateur

Référence de publication: 2010146827/14.

(100167392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

COFIPARINTER - Compagnie Financière de Participations Internationales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 55.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12/10/2010 à Luxembourg

L'Assemblée prend connaissance du décès de Monsieur Jacques Tordoor, administrateur du groupe B.

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat de trois administrateurs et du commissaire sortants, à savoir Messieurs Etienne GILLET, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Laurent JACQUEMART, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg et Joël MARECHAL, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX SARL, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs du groupe A:

- Madame Alison Joan ROBINSON, salariée, née à Sunderland le 30.07.1958, demeurant 33H, Bizaniou, Ayios Athanasios, 4103 Limassol, Chypre
- Monsieur Michael Andrew Gray, salarié, né à Jersey le 20.06.1966 demeurant Kentavron 4, Potamos Yermasoia, 4041 Limassol, Chypre

Le mandat des administrateurs ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2016

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010148400/24.

(100170988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE
Société d'investissement à capital variable -
fonds d'investissement spécialisé organisé sous la forme d'une société anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank
Société Anonyme
Patricia Schon / Signature

Référence de publication: 2010146831/17.

(100167380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Provalliance Salons Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.868.345,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.351.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 30 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30.09.2010 que:

Les actionnaires de la Société ont nommé Ernst & Young S.A., sis 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant qu'auditeur ("réviseur d'entreprises") de la Société, en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. pour l'exercice comptable allant du 01.01.2010 au 31.12.2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la Société
Provalliance Salons
Rep. par M. Yvon Provost
Associé gérant commandité

Référence de publication: 2010146832/19.

(100167738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Fortis Alpha Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 29 octobre 2010

En date du 29 octobre 2010, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs William de Vijlder, Marnix Arickx, James Wilmot-Smith, Hirsh Aronowitz et John Trammel.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société Ernst & Young.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour FORTIS ALPHA STRATEGIES
Signature

Référence de publication: 2010146922/18.

(100168534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.263.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2010,
- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2010 et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.
ProServices Management S.à r.l.
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010146833/20.

(100167788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

PAPILLON ASSOCIATES S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.514.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois "INTERCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

2.- Monsieur Willem VAN CAUTER, cité ci-dessus.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «PAPILLON ASSOCIATES S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 200.000,- EUROS (deux cent mille Euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUROS (cent Euros) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juillet à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, pré qualifiés déclarent souscrire les 2.000 (deux mille) actions comme suit:

1.- "INTERCONSULT S.A.":	1 999 actions
2.- Willem Van Cauter:	<u>1 action</u>
TOTAL:	2 000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 200.000,- EUROS (deux cents mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable demeurant professionnellement à Strassen.
 - b) Monsieur Jérémy STEFFEN, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.
 - c) Madame Galina ROKOSUIEVA, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

Van Cauter - Snauwaert & CO Sàrl, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8009 Strassen, 43, route de d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48062. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010149152/196.

(100171331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Réidener Spënnchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.631.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03.11.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstroos - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010146836/14.

(100167688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Trucks On Road s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.354.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 31/10/2008:

- d'accepter la démission:

* de Madame Marianne DUCHENE, comptable, née le 12 octobre 1973 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6700 ARLON, 1/5 Rue des Buissons, de sa fonction de gérante technique de la prédite société.

- de nommer pour une durée indéterminée:

* dans la fonction de gérant technique:

* Monsieur Antonio Manuel CARNEIRO DE OLIVEIRA, chauffeur, né le 28 avril 1968 à Castro Daire (Portugal), demeurant L-4581 DIFFERDANGE, 70 Rue de l'Hopital.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 4, Novembre 2010.

CARNEIRO DE OLIVEIRA Paulo Jorge.

Référence de publication: 2010146841/19.

(100167586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.815.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 2010 les organes de la société se composent comme suit:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Luca GIANANTI, né le 11 juin 1980 à Viareggio, demeurant à I-56029 Santa Croce Sull'Arno - 28, Via Nicolo' Copernico

Monsieur Valerio RAGAZZONI, né le 16 août 1943 à Lezzeno, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg - 23, rue Aldringen

Madame Andrea THIELENHAUS, née le 25 mars 1963 à Cologne, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTONOME DE REVISION, numéro d'immatriculation E955 établie à L-2146 Luxembourg - 74, rue de Merl
Jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010146902/21.

(100168085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Utility Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.264.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2010,

- Madame Mombaya KIMBULU, née le 9 août 1973 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée gérant de la Société avec effet au 5 octobre 2010 et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Utility Corporate Services S.à r.l.

Gérant

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Référence de publication: 2010146843/20.

(100167770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Rosann S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 20.476.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 03 novembre 2010

1^{ère} résolution:

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat.

2^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Alain GEURTS, de Monsieur Guillaume SCROCCARO et de Madame Frédérique MIGNON de leur fonction d'Administrateurs au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

- Madame Cornélia METTLEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur;

- Monsieur Romain THILLENS, Administrateur;

- Madame Cornélia METTLEN, Administrateur.

129151

Extrait de la résolution unique prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 03 novembre 2010

Résolution unique:

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU Président du conseil d'administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 novembre 2010.

Pour ROSANN S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2010149421/34.

(100170401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Unibeton Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.705.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2010 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Joël NEY-HOUSER et de UNIBETON S.A.S, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG,

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier APRUZZESE demeurant 41 Avenue Picasso F-13480 Cabriès en remplacement de Monsieur Jean-Yves LE DREFF.

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2010.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010146844/17.

(100167549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Veiner Bakes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146845/10.

(100167353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

East West Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 86.556.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 octobre 2010

Première résolution

L'assemblée générale révoque de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat

Madame Maria Miskolczi demeurant à H-2634 Nagyborzsöny, Ganàdpusztá

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur

- La société EAST WEST VENTURE CAPITAL SA ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B115673

Jusqu' à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Le conseil d administration se compose donc comme suit

Monsieur Yvan CRAB, demeurant à H-2634 Nagyörzsöny, Ganápuszta Pf7

- La société EAST WEST VENTURE CAPITAL SA ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B115673

- La société WEPAS HOLDING SA. ayant son siège social à L-3450 Dudelange, 28 rue du commerce, inscrite au registre de commerce sous le numéro B93280

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange le 22 octobre 2010.

Pour la société

Yvan Crab

Référence de publication: 2010148428/27.

(100170729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Wahaca International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 245.182,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.366.

—
EXTRAIT

En date du 5 août 2010, Capricorn Ventures International Limited a transféré 1 part sociale de classe B qu'il détenait dans la Société à Wahaca International L.P., une société constituée à Guernesey (numéro d'immatriculation 1341), ayant son siège social à Carey House, Les Banques, St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010146846/16.

(100167244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2010.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

—
Les informations suivantes sont à modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg:

1) Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "U.F. Investments S.à r.l.", en date du 22 octobre 2010, que la dénomination de la société a été changée en "Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l." (numéro d'immatriculation B151364),

Suite à la modification mentionnée au point 1) ci-dessus, l'associé de la société Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l. est dénommé:

- Hutchison Whampoa Luxembourg Holdings S.à r.l.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010146852/15.

(100168445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Alternative Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.324.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 novembre 2010

En date du 3 novembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Madame Ana Vazquez, de Monsieur Olivier Storme et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010146859/15.

(100168510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Createrra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CREATERRA S.A.» (la Société), dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch, enregistrée sous le numéro B 82.917, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, daté du 17 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 31 daté du 7 janvier 2002.

Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 14 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 daté du 2 juillet 2004.

Les statuts ont enfin été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire daté du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1205 daté du 9 juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mario NOZZA, avec adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bernard VULFS, avec adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Norbert HOUETDUTRUGE et Monsieur Hugues DEREM, avec adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les vingt-quatre mille (24.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent septante mille euros (EUR 470.000) afin de le porter de son montant actuel de sept cent trente mille euros (EUR 730.000) à un montant de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000) et maintien des fonds propres au niveau requis par la CSSF;

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente;

3. Changement de l'objet social pour adopter le statut de gérant de fortunes au lieu de professionnel intervenant pour son compte propre;

4. Modification de l'article 3 des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente;

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent septante mille euros (EUR 470.000) afin de le porter de son montant actuel de sept cent trente mille euros (EUR 730.000) à un montant de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000) par remboursement proportionnel aux actionnaires et de maintenir les fonds propres au niveau requis par la CSSF. De plus, la réserve légale est réduite de septante-trois mille euros (EUR 73.000) à vingt six mille euros (EUR 26.000) et dont le solde de la différence sera mis en réserve libre.

Cette réduction est régie par l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000) représenté par vingt-quatre mille (24.000) actions sans désignation de valeur nominale, dont

- 17.880 (dix-sept mille huit cent quatre-vingts) actions de catégorie A, numérotées de 1 à 17.880,
- 6.120 (six mille cent vingt) actions de catégorie B, numérotées de 17.881 à 24.000.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'abandonner son statut de professionnel pouvant agir pour compte propre (art. 24-4 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée) pour prendre celui de gérants de fortunes (art. 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée).

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de fortune, de conseiller en opérations financières, de commissionnaire et de courtier ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées, en ce compris tous services de nature administrative et comptable.

En général, la société peut accomplir toute opération se rapportant à l'activité de gérants de fortunes au sens le plus large de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

La société pourra agir à titre fiduciaire.

La société pourra encore détenir toutes valeurs mobilières et toutes participations dans toutes sociétés ou entreprises, et, plus généralement exercer toutes autres opérations ayant pour objet de favoriser ou de développer son objet dans les limites légales et administratives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Nozza, B. Vulfs, N. Houet-Dutruge, H. Derem et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49000. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148983/83.

(100171086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Alternative Strategy Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 66.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010146860/10.

(100168467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Alzinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.136.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Jean WAGENER
Le Mandataire

Référence de publication: 2010146861/12.

(100168076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Beauty & Soul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.522.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BEAUTY & SOUL S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée TROIS CENTS actions 300

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 300.000 (TROIS CENT MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
 - b) Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.
 - c) Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mai 1952.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of October.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

Here represented by its Director Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg 40, boulevard Joseph II.

Such appearing party has decided to form amongst themselves a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "BEAUTY & SOUL S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed EUR 300.000.- (three hundred thousand euro) represented by 300 (three hundred) shares without designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of the month of June at ten o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first December two thousand and ten.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and eleven.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prenamed: THREE HUNDRED shares	300
TOTAL:	300

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 300,000.- (three hundred thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000..

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.

b) Mr René SCHLIM, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on May 8, 1953.

c) Mr Marco NEUEN, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Differdange, on May, 18, 1952.

2) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II:

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48195. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148939/248.

(100171453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Ambos Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.675.

Par décision du Conseil d'Administration, le siège social de la société est transféré à L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010146862/10.

(100168468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Areion Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.389.

Le Bilan au 30 Juin 2010, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Areion FUND

Référence de publication: 2010146863/11.

(100168587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Stadlux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.412.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72.257

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

STADLUX INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010148681/33.

(100170953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Arrow Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.270.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a

déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

Arrow Finance S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Pour extrait conforme

Max Mailliet

Liquidateur

Référence de publication: 2010146864/14.

(100168153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Aurigans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.376.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146865/10.

(100168122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

JRS Sports Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.813.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} novembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Mess. Torben Madsen and Mr. Gilles Wecker comme administrateurs au conseil d'administration;
2. D'élire M. Peter Nygren demeurant au 61 Algstigen, 13936 Värmdö, Suède, comme administrateur au conseil d'administration;
3. D'élire M. Daniel Wessfelt demeurant au Chateau Perigord, 6 Lacets St Leon, 98000 Monte Carlo, Monaco comme administrateur au conseil d'administration;
4. D'élire Melle. Kristina Ekstrand demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
5. De ré-élire M. Peter Engelberg demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration;
6. D'augmenter le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de trois (3) à quatre (4).

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 1st 2010 it has been resolved the following:

- 1 To relieve Mr. Torben Madsen and Mr. Gilles Wecker as directors of the board;
- 2 To elect Mr. Peter Nygren residing at Algstigen 61, 13936 Värmdö, Sweden as new director of the board;
- 3 To elect Mr. Daniel Wessfelt residing at Chateau Perigord, 6 Lacets St Leon, 98000 Monte Carlo, Monaco as new director of the board;
- 4 To elect Ms. Kristina Ekstrand residing professionally at 20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as new director of the board;
- 5 To re-elect Mr. Peter Engelberg residing professionally at 20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg as new director of the board;
- 6 To increase the number of directors of the board from three (3) to four (4).

Référence de publication: 2010148519/30.

(100170666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Avicene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 113.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVICENE SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010146866/12.

(100168451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

O'Key Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 80.533.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of November.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Me Karl Pardaens, licencié de droit, residing in Moutfort, as delegate (the "Delegate") duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of "O'KEY GROUP S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 80.533, incorporated on 7 February 2001 under the name "Dorinda Holding S.A.", by deed of Maître Edmond Schroeder, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 762 of 14 September 2001. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 6 October 2010 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 2210 of 19 October 2010.

The Delegate, acting in his capacity as delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) Paragraphs 2 to 5 of article 5 of the Articles provide as follows:

"The authorised un-issued capital is set at EUR 189,825.- (one hundred eighty nine thousand eight hundred twenty five euro) which will be represented by 18,982,500 (eighteen million nine hundred eighty two thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

The authorised un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder are valid for a period starting on the date of effectiveness of this article 5 and ending on 10 December 2010 (unless amended or extended by the General Meeting).

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue such shares within the authorised un-issued share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may resolve. The Board of Directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders for any issues of shares within the authorised capital.

Each time the Board of Directors or its delegate(s) issues authorised shares and have accepted payment therefore, this article 5 shall be amended to reflect the result of that issue and the amendment will be recorded by notarial deed at the request of the Board of Directors or its delegate(s)."

(II) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the Board of Directors of the Company resolved, by a decision dated 4 November 2010 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue, and resolved to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued share capital of the Company without any pre-emptive subscription rights of one hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 151,860) (being the USD equivalent of two hundred and twelve thousand six hundred and four United States Dollars (USD 212,604) at the USD/EUR exchange rate of 3 November 2010 as published at www.ecb.int at 3:00 p.m. CET) against the contribution in cash in the same amount to the share capital together with a contribution to the share premium account in the amount of one hundred and nineteen million one hundred and sixty-six thousand seven hundred eleven euros (EUR 119,166,711) (being the USD equivalent of one hundred and sixty-six million eight hundred and thirty-three thousand three hundred and ninety-six United States Dollars (USD 166,833,396) at the USD/EUR exchange rate of 3 November 2010 as published at www.ecb.int at 3:00 p.m. CET) and consequently to issue fifteen million one hundred and eighty-six thousand (15,186,000) new shares of a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, to BNY (Nominees) Limited, One Canada Square, London E14 5AL,

United Kingdom acting on behalf of the Bank of New York Mellon, with registered office at 101 Barclay Street, 22nd Floor, New York, New York 10286, United States of America (the "Share Capital Increase").

(III) The Board of Directors resolved to grant power to the Delegate, acting alone and with full power of substitution, to appear before a Luxembourg notary in order to record the Share Capital Increase and the subsequent amendment of article 5 of the Articles.

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to two million six hundred and eighty-two thousand eight hundred and sixty EUR (EUR 2,682,860) represented by two hundred and sixty eight million two hundred eighty six thousand (268,286,000) shares of a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, and a total of one hundred and nineteen million one hundred and sixty-six thousand seven hundred eleven euros (EUR 119,166,711) is being contributed to the share premium account. Evidence of the contribution has been shown to the undersigned notary.

(V) The Delegate then requested the undersigned notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, the first two paragraphs of article 5 of the Articles are amended so as to read as follows:

"The Company's issued share capital is set at EUR 2,682,860 (two million six hundred and eighty two thousand eight hundred and sixty euros) represented by 268,286,000 (two hundred and sixty eight million two hundred eighty six thousand) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, all of said shares being fully paid.

The authorised un-issued capital is set at EUR 37,965 (thirty seven thousand nine hundred and sixty five euro) which will be represented by 3,796,500 (three million seven hundred and ninety-six thousand five hundred) shares of a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of these amendments, is approximately evaluated to six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatrième jour du mois de novembre.

Pardevant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Me Karl Pardaens, licencié en droit, demeurant à Moutfort, en tant que délégué (le «Délégué») dûment nommé par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «O'KEY GROUP S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.533, constituée le 7 février 2001 sous la dénomination de «Dorinda Holding S.A.» suivant acte reçu de Maître Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 762 du 14 septembre 2001. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 6 octobre 2010 suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2210 du 19 octobre 2010.

Le Délégué, agissant en sa capacité de délégué du Conseil d'Administration, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) Les paragraphes 2 à 5 de l'article 5 des Statuts prévoient ce qui suit:

«Le capital social autorisé non émis est fixé à EUR 189.825,- (cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-cinq euros) représenté par 18.982.500 (dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Le capital autorisé non émis et l'autorisation d'émettre des actions en vertu de ce capital autorisé sont valables pour une période commençant à la date d'entrée en vigueur du présent article 5 et se terminant le 10 décembre 2010 (à moins qu'il ne soit modifié ou étendu par l'Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration ou le(s) délégué(s) dûment désigné(s) par le Conseil d'Administration peuvent, de temps à autre, émettre des actions du capital social autorisé non émis aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son (ses) délégué(s) peut (peuvent) déterminer. Le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires pour toute émission d'actions du capital autorisé.

À chaque fois que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) émet(tent) des actions autorisées et accepte(nt) le paiement y afférent, le présent article 5 sera modifié aux fins de refléter le résultat de ladite émission et la modification fera l'objet d'un constat par acte notarié à la demande du Conseil d'Administration ou de ses délégué(s).»

(II) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédent, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, par décision du 4 novembre 2010 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), d'approuver l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission, et a décidé de procéder, dans les limites du capital social autorisé, à une augmentation du capital social émis de la Société, sans droit de souscription préférentiel, de cent cinquante et un mille huit cent soixante Euros (EUR 151.860) (étant l'équivalent de deux cent douze mille six cent quatre Dollars américains (USD 212.604) au taux de change USD/EUR du 3 novembre 2010 tel que publié sur www.ecb.int à 15h00 CET) en contrepartie d'un apport en numéraire du même montant au capital social ainsi qu'un apport au compte prime d'émission d'un montant de cent dix-neuf millions cent soixante six mille sept cent onze Euros (EUR 119.166.711) (étant l'équivalent de cent soixante six millions huit cent trente-trois mille trois cent quatre-vingt seize Dollars américains (USD 166.833.396) au taux de change USD/EUR du 3 novembre 2010 tel que publié sur www.ecb.int à 15h00 CET) et d'émettre en conséquence quinze millions cent quatre-vingt six mille (15.186.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, à BNY (Nominees) Limited, One Canada Square, Londres E14 5AL, Royaume-Uni agissant pour le compte de la Bank of New York Mellon, ayant son siège social au 101 Barclay Street, 22nd Floor, New York, New York 10286, Etats-Unis d'Amérique (l'«Augmentation du Capital Social»).

(III) Le Conseil d'Administration a décidé de donner pouvoir au Délégué, agissant seul et avec un entier pouvoir de substitution, de comparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'acter l'Augmentation du Capital Social et la modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

(IV) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant de deux millions six cent quatre-vingt deux mille huit cent soixante Euros (EUR 2.682.860) représenté par deux cent soixante huit millions deux cent quatre-vingt six mille (268.286.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, un montant total de cent dix-neuf millions cent soixante six mille sept cent onze Euros (EUR 119.166.711) étant alloué au compte prime d'émission. La preuve de l'apport a été montrée au notaire soussigné.

(V) Le Délégué a ensuite requis le notaire soussigné d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les deux premiers paragraphes de l'article 5 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 2.682.860 (deux millions six cent quatre-vingt deux mille huit cent soixante euros) représenté par 268.286.000 (deux cent soixante huit millions deux cent quatre-vingt six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, toutes lesdites actions étant entièrement libérées.

Le capital social autorisé non émis est fixé à EUR 37.965 (trente sept mille neuf cent soixante cinq euros) représenté par 3.796.500 (trois millions sept cent quatre-vingt seize mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.»

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications, est évalué à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Pardaens, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 novembre 2010. Relation: RED/2010/1641. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148601/150.

(100170935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Bluesky Positioning Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.967,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.675.

Il est à noter la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. De sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 23 septembre 2010 et la démission de M Humphrey Nokes de sa fonction de gérant B et président de la Société avec effet au 30 septembre 2010.

A dater du 30 septembre 2010, la Société est représentée par son seul gérant, Mr Risto Savolainen.
Par conséquent, le mandat de gérant de catégorie A de Mr Risto Savolainen est réclassifié en mandat de "gérant unique".
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010146867/17.

(100168078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Bluesky Positioning IPCo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.662.

Il est à noter la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de sa fonction de gérant B de la Société avec effet au 23 septembre 2010.

A dater du 30 septembre 2010, la Société est représentée par son seul gérant, Mr Risto Savolainen.
Par conséquent, le mandat de gérant de catégorie A de Mr Risto Savolainen est réclassifié en mandat de "gérant unique".
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010146868/16.

(100168083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Denon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 104.112.

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 05 juillet 2010

La séance est ouverte à 16H00 sous la présidence de Monsieur Manuel Gutiérrez Ruiz qui désigne Madame Marie-Christine Breesch comme secrétaire.

Sont présents:

Monsieur Manuel Gutiérrez Ruiz Propriétaire de 250 parts sociales
Madame Marie-Christine Breesch Propriétaire de 250 parts sociales

Ordre du jour:

- 1 - changement du siège social.

Première résolution:

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le changement d'adresse du siège social qui se situera à présent 45, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H30.

Marie-Christine Breesch / Manuel Gutiérrez Ruiz.

Référence de publication: 2010146906/21.

(100168326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Borets - Weatherford Hungary KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 143.862.

Le bilan annuel de la société BORETS-WEATHERFORD HUNGARY KFT pour l'exercice social clos au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour BORETS-WEATHERFORD HUNGARY KFT, Luxembourg Branch

Signature

Référence de publication: 2010146869/13.

(100168162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Vespa A S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.458.

L'an deux mil dix, le six octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg (le «Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant VESPA CAPITAL S.A., une société anonyme ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.504 (le «Gérant»), de VESPA A S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 144.458, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 402 du 24 février 2009 (la «Société»),

en vertu de pouvoirs lui conférés par décisions du Gérant, en date du 1^{er} octobre 2010.

Un extrait des procès-verbaux des dites décisions, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel Mandataire, agissant en vertu des prédit pouvoirs, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixantedix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 79.582,91) composé de sept cent trois mille cinq cent quatre (703.504) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité») entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 3.1 paragraphe 3 des statuts, le capital autorisé de la Société incluant le capital social émis a été fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) composé de dix milliards (10.000.000.000) d'actions, sous la forme d'Actions d'Investisseurs ou d'Actions Spécifiques, ayant une valeur nominale par action d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et le Gérant a été autorisé à décider, depuis le 19 décembre 2008 et pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de l'acte de constitution de la Société, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant, en date du 1^{er} octobre 2010 et conformément à l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé, à savoir d'un montant de HUIT CENT QUARANTESIX EUROS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (EUR 846,85) assorti d'une prime d'émission d'un montant total de DEUX CENT SEIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE-TROIS EUROS ET QUINZE CENTS (EUR 216.743,15) en vue de le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET QUATRE-VINGT-ONZE CENTS (EUR 79.582,91) à QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT VINGTNEUF EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 80.429,76) par la création de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (84.685) actions d'investisseurs de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

IV.- Que le Gérant a supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés et a accepté la souscription des actions nouvelles par:

- SULA INVESTMENTS, une société des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 661141, de trente-quatre mille quatre cent trente-sept (34.437) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-huit mille cent trente-neuf euros et soixante-trois cents (EUR 88.139,63);

- AMS Industries, une société de droit français ayant son siège social à F-75008 Paris, 25, rue Marbeuf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 447 948 076, de vingt-deux mille neuf cent

quarante-quatre (22.944) nouvelles actions d'investisseurs de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinquante-huit mille sept cent vingt-trois euros et cinquante-six cents (EUR 58.723,56);

- PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, une société de droit français ayant son siège social à F-75016 Paris, 2, rue Mariette Martin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 502 208 556, de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- HOLTHI, une société de droit français ayant son siège social à F92600 Asnieres-sur-Seine, 119B, avenue des Colombes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 489 605 410, de deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.294) actions nouvelles d'investisseur de Classe A avec une prime d'émission d'un montant total de cinq mille huit cent soixante-douze euros et six cents (EUR 5.872,06);

- Monsieur David AKNIN, demeurant au 2, avenue Vion Withcomb, F75016 Paris, France, né à Saint Ouen, France, le 20 mars 1967, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- Monsieur Frédéric BRUNET, demeurant au 38, quai Louis Blériot, F75016 Paris, France, né à Neuilly-sur-Seine, le 22 janvier 1964, de cinq cent soixante-quatorze (574) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de mille quatre cent soixante-huit euros et vingt-six cents (EUR 1.468,26);

- VDL & Co, une société de droit français ayant son siège social au 9, rue Deves à F-92200 Neuilly-sur-Seine, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro 501 263 560, de neuf cent dix-huit (918) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille trois cent quarante-huit euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 2.348,82);

- GAREFIN Sàrl, une société de droit français ayant son siège social au 25, rue Marbeuf, F-75008 Paris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, France, sous le numéro 498 481 860, de dix-sept mille deux cent huit (17.208) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-quatre mille quarante et un euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 44.041,92);

- GROUPE DUCLOT, une société de droit français ayant son siège social au 3 à 21 rue de Macau, F-33082 Bordeaux Cedex, de trois mille quatre cent quarante-deux (3.442) actions nouvelles d'investisseur de classe A avec une prime d'émission d'un montant total de huit mille huit cent huit euros et cinquante-huit cents (EUR 8.808,58); SULA INVESTMENTS, AMS Industries, PERISCOPE CONSEILS ET INVESTISSEMENTS, HOLTI, Messieurs David AKNIN et Frédéric BRUNET, GAREFIN, VDL & Co et GROUPE DUCLOT sont désignés collectivement comme étant les Souscripteurs et individuellement comme un Souscripteur.

V.- Que les quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq (84.685) actions nouvelles d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) assorties d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent seize mille sept cent quarante-trois euros et quinze cents (EUR 216.743,15) résultant de l'augmentation de capital du 1^{er} octobre 2010 ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par des versements à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de deux cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 217.590,-) a été mis à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de ces augmentations dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3.1 paragraphe 2 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante dans la version française et dans la version anglaise:

Version Française

« Art. 3. Capital social - Actions.

3.1 Capital social

[...]

Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille quatre cent vingt-neuf euros et soixante-seize cents (EUR 80.429,76) composé de sept cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-neuf (788.189) actions d'investisseurs de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe A»), trois millions deux cent trente-neuf mille deux cent vingt-trois (3.239.223) actions d'investisseurs de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions d'Investisseur de Classe B»), et quinze mille cinq cent soixante-quatre (15.564) actions spécifiques de Classe B' d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les «Actions Spécifiques de Classe B'») et de quatre millions (4.000.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Commandité)»

Version Anglaise

3.1 Share Capital

[...]

The subscribed capital is set at eighty thousand four hundred and twenty-nine euro and seventy-six cents (EUR 80,429.76) consisting of seven hundred and eighty-eight thousand one hundred and eighty-nine (788.189) Class A Investor

129168

Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class A Investors Shares"), three million two hundred and thirty-nine thousand two hundred and twenty-three (3,239,223) Class B Investors Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Class B Investor Shares"), fifteen thousand five hundred and sixty-four (15,564) Specific Class B' Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Specific Class B' Shares") and four million (4,000,000) management shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each (the "Management Shares").

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeures, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 octobre 2010. Relation: LAC/2010/45393. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147340/128.

(100169090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Spring Time S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.945.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2010 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) renommer administrateurs

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances en retraite, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) nommer administrateur

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, en remplacement de Monsieur Pierre Schmit

b) nommer commissaire aux comptes

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Dirilou Sarl, .

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010149206/26.

(100171152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Avega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010146855/10.

(100168594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.